Image not found or type unknown

Mon fils a commis un vol aggravé

Par **Isa23**, le **15/03/2014** à **12:05**

Bonjour
Mon fils de 15 ans a commis un vol avec effraction dans un bureau de tabac il est aujourd'hui convoqué devant le juge des enfants et dans l UEMO de notre département pour voir un éducateur que risque t il ? Sachant qu'il n a aucun antécédent et pas de casier .
Je suis très inquiète car il n avait rien fait de pareil avent c est un adolescent calme et sans problème .
Le jour du vol ils étaient deux mon fils et un autre jeune
Merci pour vos réponse je suis très inquiète

Par **aguesseau**, le **15/03/2014** à **13:02**

bjr,
le vol avec effraction est un vol aggravé dont la sanction pour un majeur est:
Article 311-4:
Le vol est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende lorsqu'il est commis dans un local d'habitation ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels, en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade ;
impossible de savoir ce que va décider la justice car je suppose que la victime a déposé une plainte.
je pense que la police va chercher s'ils n'ont commis d'autres vols.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés